

Trajectoires de salafis français en Égypte

En décembre 2006, l'arrestation au Caire d'une dizaine de ressortissants français, soupçonnés d'appartenir à un réseau « jihadiste »¹, fut largement relayée par la presse hexagonale, découvrant l'existence d'une importante communauté « d'exilés volontaires » présente en Égypte. L'approche de cette nouvelle pratique fut essentiellement sécuritaire², alliant même parfois l'incompétence à (le plus souvent) la simple malveillance. Pour cette raison, il est important d'élucider la démarche de ces jeunes occidentaux : comment expliquer cette expatriation accomplie au nom de l'islam ? Quelles exigences –religieuses ? politiques ? sociales – les intéressés cherchent-ils à satisfaire ? Le modèle explicatif que nous proposons ici pour rendre compte de cette démarche d'émigration (*hijra*), est fondé sur l'interprétation des informations obtenues au cours d'un séjour de recherches de 18 mois auprès des milieux salafistes francophones du Caire.

Le phénomène d'*al-Hijra* : une expression méconnue du salafisme

Depuis plusieurs années, une pratique nouvelle a fait son apparition au sein des populations musulmanes vivant en France : la *Hijra* où le départ vers une « terre d'Islam ». En s'inspirant de la geste des premiers musulmans qui s'exilèrent de la Mecque pour rejoindre Médine, des jeunes issus de l'immigration afro-maghrébine –voire des Européens de souche convertis à l'islam – s'expatrient vers un monde qu'ils perçoivent comme meilleur que celui qu'ils souhaitent quitter, ou qui représente, pour reprendre l'expression de l'un d'entre eux, « un moindre mal ». Avant de renvoyer à la tradition prophétique, la *Hijra* est d'abord un concept coranique présent dans de nombreux versets, auxquels se réfèrent à l'envi les militants salafis³. Comme il est d'usage dans toutes les religions, ces sources scripturaires peuvent s'interpréter dans un sens plus ou moins libéral, selon les orientations du lecteur, y compris au sein du champ islamiste. On s'attachera ici à l'usage qu'en font les théoriciens de la *salafiyya*.

A la fin des années 1980, le célèbre traditionniste (*muhhadith*) jordanien d'origine albanaise Muhammad Nâsir ad-Dîn al-Albânî (1914-1999)⁴ a incité ses adeptes à quitter les sociétés « non musulmanes », y compris les convertis.

« En ce qui concerne les personnes converties ayant embrassé l'islam dans des territoires d'infidèles tels que l'Allemagne, la Belgique ou la Hollande, il leur est obligatoire de quitter ces contrées afin d'émigrer vers une terre musulmane. [...] Selon la loi islamique, lorsqu'un infidèle résidant en terre de mécréance se convertit, il lui est commandé d'émigrer vers un pays d'Islam. Ce commandement s'applique à

¹ Expulsés par les autorités égyptiennes et interrogés à leur arrivée en France par la police judiciaire, ils furent remis en liberté sans qu'aucune poursuite ne soit engagée à leur encontre.

² A l'exception d'un article publié par le quotidien *Libération* « L'Égypte, nouvel eldorado islamiste pour les salafistes d'Occident », Cf. GUIBAL, *Libération*, n°7954, 4/12/2006, p.10.

³ L'un des plus couramment cités est le verset 97 de la sourate IV : « La terre de Dieu n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? ».

⁴ Outre le *shaykh* al-Albânî, les jurisconsultes saoudiens 'Abd al-'Azîz Ibn Bâz (1912-1999) et Muhammad Ibn Sâlih Ibn al-'Uthaymîn (1926-2001) sont souvent présentés comme les pères fondateurs de la *salafiyya* contemporaine. Dans une moindre mesure, le yéménite Muqbil Ibn Hâdî al-Wâdî'î (1930-2001) est aussi mentionné par les hagiographes du mouvement. Sur le cheikh al-Albânî, voir l'article de Stéphane Lacroix dans le présent ouvrage.

plus forte raison aux musulmans qui ont quitté leurs nations islamiques pour s'installer dans les territoires du paganisme. Si l'infidèle qui se convertit doit émigrer vers une terre d'Islam, alors comment le musulman qui s'est égaré en pays païen n'émigrerait-il pas lui aussi, en quittant les lieux où règnent l'impiété et la perdition ? »⁵

En poussant cette position intransigeante jusqu'au bout de sa logique, al-Albânî exhorta les Palestiniens à émigrer d'Israël vers les « pays musulmans » de la région, déclenchant une levée de boucliers au sein des milieux islamistes liés aux Frères musulmans, dont le Hamas constitue la branche palestinienne. Cette fatwa fut longtemps instrumentalisée par les adversaires théologiques d'al-Albânî, adeptes de la théorie du « complot » n'hésitant pas à présenter ce dernier comme un allié du sionisme, voire un agent du Mossad.

« - Est-il permis aux habitants de la rive ouest (du Jourdain) [c'est-à-dire Israël et les Territoires occupées de la Cisjordanie] d'émigrer vers un autre pays ?

- Ils sont obligés de quitter [la Palestine] mon frère car ils n'ont pas pu en expulser les mécréants. Ils doivent donc se diriger vers une terre d'Islam, où ils pourront pratiquer pleinement leur religion.

- Mais s'ils l'abandonnent pour émigrer vers un autre pays, ils permettront à l'ennemi de s'en emparer !

- Je savais que tu me répondrais cela. Que penses-tu des premiers Emigrés (muhâjirûn) qui se sont exilés de La Mecque vers Médine ? Qu'ont-ils fait ? N'ont-ils pas abandonné leur terre aux infidèles ?

- Naturellement, mais parce qu'ils étaient faibles et opprimés !

- Tu ne m'as pas répondu.

- Ils l'ont abandonnée.

- [les Palestiniens] doivent également l'abandonner, seraient-ils meilleurs que les Compagnons du Prophète ?

- Bien sûr que non !

- Ainsi, tu dois soumettre ta raison et ton opinion à la loi islamique et non l'inverse. Ne m'en veux pas mais quelles que soient tes facultés intellectuelles, celles-ci ne peuvent soutenir la comparaison devant la sagesse du Prophète. Il fut inspiré par la Révélation, qu'il appliqua telle qu'elle lui fut transmise, en émigrant de La Mecque vers Médine. Pourquoi donc les musulmans ne pourraient-ils pas suivre son exemple, en se retirant d'un pays où se trouvent les mécréants ?»⁶

Relayé par les nombreux partisans d'al-Albânî, ce discours semble aujourd'hui assimilé et admis par la base quiétiste, pas seulement pour le cas palestinien, si l'on en croit les positions affichées par les jeunes salafis des banlieues d'Europe. Pour prendre la mesure de cet engouement, une simple saisie du mot « Hijra », sur un moteur de recherche du réseau Internet, fait apparaître plusieurs forums consacrés au phénomène.

Depuis quelques années, ce qui n'était encore qu'une utopie discursive apparaît peu à peu comme une réalité : de nombreux salafistes français se sont désormais installés en « terre d'Islam », afin de vivre dans un environnement mieux adapté à leur mode de vie religieux, et de pouvoir scolariser leurs enfants en langue arabe dans des écoles comportant un enseignement de l'islam. Outre ces motivations positives, les candidats à la *Hijra* font également valoir un certain malaise à l'évocation de leur société d'origine, lié selon eux au

⁵ M. al-ALBÂNÎ, *Fatâwâ ash-Shaykh al-Albânî wa muqâranatuhâ bi fatâwâ al-'ulamâ'*, éd. 'U. at-Tayibî, 2. vol, Le Caire, Maktabat at-Turâth al-Islamî, 2002, vol. I, p. 66.

⁶ *Ibid.*, p. 16-17.

poids d'une atmosphère islamophobe présente dans la société française. Au-delà des récits sur les incendies de mosquées, les insultes et les agressions verbales ou même physiques subies par des femmes voilées, c'est surtout le traitement que les médias réservent selon eux à leur foi – souvent vécu comme une véritable persécution – qui fonde les principaux griefs de ces nouveaux Emigrés (*muhâjirîn*).

Une attirance particulière pour l'Égypte ?

Malgré l'attrait suscité par l'Arabie saoudite, c'est l'Égypte, et plus particulièrement la ville du Caire, qui est devenu depuis plusieurs années la destination privilégiée des émigrés salafis. La facilité avec laquelle un citoyen français peut y obtenir un titre de séjour contraste avec les tracasseries administratives liées à l'obtention d'un visa à l'ambassade d'Arabie Saoudite. L'Égypte dispose également d'un vaste réseau d'écoles privées, dispensant des cours de langue arabe adaptés aux francophones. Réputés jusque dans l'hexagone, les centres Fajr, Al-Ibaanah et Qortoba⁷, dispensent des cours de langue arabe, mais aussi de lecture coranique en option, à une clientèle majoritairement américano-européenne. En règle générale, la formation proposée se déroule sous forme de stages successifs, permettant aux étudiants d'interrompre puis de reprendre à tout moment leur progression, en fonction de leurs disponibilités ou motivations du moment. Au yeux de nos enquêtés, cette formule à l'avantage d'engendrer moins de contraintes et d'obligations qu'un cursus classique dans les Universités de La Mecque et Médine⁸. Au Yémen, où sont situés plusieurs instituts prônant le salafisme dans son acceptation la plus stricte, ce sont les conditions de vie très rudes dans lesquelles évoluent les étudiants, ainsi que les risques physiques encourus, qui limitent le nombre de candidats vers cette destination⁹. Quant à la Syrie, réputée pour la proximité de son dialecte avec l'arabe littéral, il devient de plus en plus difficile d'y séjourner, en raison de sa contiguïté frontalière avec l'Irak, faisant de ce pays la principale étape sur la route vers le jihad au « pays des deux fleuves » (*bilâd ar-rafidayn*). Enfin, le coût de la vie relativement bas en Égypte permet à des émigrés disposant de faibles ressources au regard des critères français de mener en Égypte une vie décente, voire confortable pour certains d'entre eux.

Tentative d'estimation pour l'année 2006

La présence, de plus en plus conséquente, de « *muhâjirîn* » français sur le territoire égyptien n'a pas manqué de susciter l'intérêt de l'Ambassade de France, désireuse d'immatriculer cette population auprès du consulat comme il est d'usage pour les « Français de l'étranger ». Une source diplomatique¹⁰, estime la présence des musulmans français à environ 500 personnes, soit 10% de la communauté française en Égypte, dont le nombre est

⁷ Parfois présenté dans la presse comme un institut fondamentaliste, le centre Qortoba, désormais situé dans la ville d'Alexandrie après la fermeture de sa branche cairote, souffre d'une réputation qui semble injustifiée. Les manuels de langue arabe utilisés par les enseignants, principalement *Kitâb al-Asâsî*, sont identiques à ceux des autres écoles égyptiennes. Enfin, l'agent français de Qortoba, joint par courrier électronique, a tenu à nous préciser que l'établissement était ouvert à toutes les confessions, rappelant que des étudiants chrétiens et bouddhistes ont longtemps fréquenté cet institut.

⁸ A noter que d'après nos observations au Caire, l'Université islamique d'Al-Azhar séduit relativement peu les salafis français.

⁹ Le 25 mars 2007, un Français a été tué à la suite d'une attaque menée par la rébellion zaydite (une branche de l'islam chiite) dont les membres considéraient les élèves de son institut, le Dâr al-Hadîth de Dammâj, connu pour son orientation anti-chiite, comme des adversaires politiques. Voir l'article de Laurent Bonnefoy dans le présent ouvrage.

¹⁰ Entretien effectué au Caire, en mars 2007.

évaluée à 5000 personnes. Pour arriver à ce chiffre, notre interlocuteur s'appuie sur deux indicateurs : le nombre des immatriculations consulaires et les lettres de recommandations dispensées par le Centre culturel français – ces lettres étant indispensables pour s'inscrire à l'université islamique d'Al-Azhar, scolariser ses enfants dans une école égyptienne ou encore effectuer le petit pèlerinage à partir du territoire égyptien. Ainsi, en recoupant ces deux indices, on obtient un chiffre de 166 personnes ayant fait l'effort de se manifester auprès des services consulaires au cours de l'année 2006¹¹. Sur cette base, on peut raisonnablement songer à multiplier au moins par trois le nombre de célibataires (132,8 x 3= 398,4), appartenant à des milieux le plus souvent en situation de rupture sociale, et donc peu enclins à tisser des liens avec une représentation française à l'étranger. En revanche, les pères de famille sont contraints de recourir au réseau consulaire afin de pouvoir scolariser leurs enfants dans un établissement égyptien. Pour un père de famille, il est possible d'ajouter au moins une femme et trois enfants, le chiffre des familles sera donc multiplié par quatre (33,2 x 4= 132,8).

Ces estimations recourent globalement nos propres observations de terrain : nous avons pu constater par exemple que lors des grandes fêtes religieuses musulmanes, telles que les fêtes du sacrifice ou de rupture du Ramadan, le nombre de convives masculins dépassait cinquante pour une seule des trois principales zones d'habitation regroupant des *muhâjirîn* de nationalité française¹². Selon notre interlocuteur, la grande majorité de ces individus ne sont pas d'origine arabe ou maghrébine. On trouve de nombreux Français de souche, Antillais et Africains convertis mais aussi beaucoup de jeunes originaires d'Afrique subsaharienne.

Le Tâlib al-'ilm, le banlieusard et l'aventurier : trois portraits de *muhâjirîn* entre resocialisation temporaire et rupture avec la société française.

Les parcours qui vont suivre ne sauraient représenter l'ensemble des Français s'étant établis en Egypte¹³. Ce sont en majorité des individus disposant d'un important capital culturel, ayant parfois mené des études supérieures, qui ont accepté de nous accorder des entretiens dès lors qu'ils étaient conscients de la finalité universitaire de nos travaux. Avant de lire ces témoignages, il convient donc de garder à l'esprit le biais inhérent à ce premier échantillon : les jeunes français ayant réalisé la *Hijra* en Egypte, sont, le plus souvent, dépourvus de diplôme. Ils sont parfois passés par la petite délinquance et ont massivement vécu la précarité de l'emploi avant leur départ.

Sur le plan matériel, différents types de ressources sont mobilisés par les *muhâjirîn* pour mettre en oeuvre leur projet d'installation en terre d'Islam. En général, les célibataires ont économisé un modeste pécule, fruit d'une activité professionnelle à faible qualification, mais qui permet de vivre pour une longue période en Egypte, grâce à une colocation avec des coreligionnaires ayant choisi la même trajectoire. S'agissant des pères de famille, on peut déceler deux grandes tendances. Un premier groupe réside au Caire la majeure partie de l'année, revenant en France deux ou trois mois pour y travailler dans des conditions illégales très dures. Non déclarés par leur employeur, ils vivent donc sans protection sociale ni juridique. Les maigres revenus engendrés par ces travaux pénibles suffisent néanmoins à subvenir aux besoins de leurs ménages, compte tenu d'un mode de vie fondé sur l'ascétisme,

¹¹ En réalité, ce chiffre est de 266 personnes mais environ un tiers des détenteurs d'une lettre du centre culturel français est également immatriculé au consulat.

¹² A noter l'absence des femmes, en raison de la ségrégation entre sexe pratiquée dans les milieux salafis.

¹³ Au stade de notre démarche de recherche, il nous paraît peu prudent de dégager des conclusions définitives sur la sociologie des *muhâjirîn*. En outre, les partisans du courant salafi témoignent généralement peu d'intérêt pour le chercheur en sciences sociales, assimilé à un journaliste, voire à un officier de renseignement

conforme aux prescriptions de la tradition musulmane qu'ils ont choisi de respecter. Le second groupe est constitué d'hommes disposant d'attaches professionnelles en France : ils choisissent d'y rester afin d'assurer un niveau de vie confortable à leurs femmes et enfants installés en Egypte depuis plusieurs années.

Enfin, une minorité a bénéficié d'une solide formation, ce qui leur permet d'effectuer des missions à l'étranger en bénéficiant des indemnités salariales versées aux expatriés. Ceux qui se sont contentés d'un bref passage à l'Université sont recrutés par des établissements égyptiens privés, où ils enseignent le français à la petite bourgeoisie égyptienne. Les arabisants confirmés se dirigent vers la traduction, qui semble être la principale source de revenus pour les *muhâjirîn* ayant fait le choix de travailler en Egypte¹⁴. Ces stratégies économiques demeurent des choix provisoires, dont le principal avantage est de laisser suffisamment de temps libre pour l'apprentissage des sciences islamiques (*talab al- 'ilm*).

Sulaymân l'étudiant en théologie

Né en 1978, Sulaymân est un converti d'origine africaine qui a passé son enfance dans un quartier populaire de la région parisienne¹⁵. Lorsqu'il atteint la majorité, sa conversion à l'islam ne provoque pas de grands changements dans sa vie. Il continue ses études de sociologie tout en participant à un groupe de rap, qui connaît un certain succès. Sans vraiment pouvoir l'expliquer, il devient pratiquant régulier en 1999 alors qu'il est en deuxième année de Deug de sociologie et qu'il s'appête à signer un contrat avec Sony music. Estimant que le monde du Rap français est un milieu vide de sens, il met fin à ses activités musicales, ce qui ne provoque pas de regret puisqu'il n'était pas motivé par l'argent. Le début de son engagement religieux est marqué par son adhésion au mouvement *Tablîgh*¹⁶, il effectuera de nombreuses *djawlât* (tournées) auprès des jeunes d'origine musulmane, afin de les sensibiliser à la pratique religieuse.

A cette période, il se trouve en butte aux objections de jeunes militants salafistes, qui pointent les insuffisances du *Tablîgh* en matière de connaissances islamiques. Sulaymân invoque alors sa formation universitaire pour justifier son ralliement au courant salafi :

« grâce à la socio, j'ai gardé un regard critique sur tout ce que je faisais, même quand il s'agissait de la religion, et je peux te dire que ce mouvement (le Tablîgh) n'est pas basé sur une connaissance scientifique de la religion. En revanche, les savants salafis sont très pointus sur le dogme, le hadîth et la critique des traditions apocryphes... mais ce qui me dérange chez les jeunes qui se disent salafis c'est la shidda (dureté) et leur manque de hikma (sagesse) ».

Convaincu de la supériorité théologique de la *salafiyya*, il choisit de se rapprocher de ce mouvement, sans pour autant y adhérer formellement. Après l'obtention d'une licence de sociologie, il envisage de se consacrer exclusivement aux études islamiques et prépare un dossier d'inscription pour l'Université islamique de Médine.

¹⁴ A noter que certains *muhâjirîn* continue de bénéficier, malgré leur installation en Egypte, de certaines prestations sociales, notamment la caisse d'allocations familiale. D'après nos observations, cette pratique illégale serait de plus en plus marginalisée au sein des communautés salafites.

¹⁵ Entretien effectué au Caire, en février 2007.

¹⁶ Il s'agit d'un mouvement missionnaire d'origine indo-pakistanaise, dont la section française – l'association « Foi et Pratique »- organise régulièrement des séances de prédication dans les quartiers défavorisés. M. KHEDIMELLAH, « Jeunes prédicateurs du mouvement Tabligh », *Socio-Anthropologie*, N°10, Religiosités contemporaines, 2001, p. 5-18.

Peu après les attentats du 11 septembre 2001, Sulaymân décide de se rendre en Mauritanie, son dossier n'ayant pas été retenu par l'Université saoudienne. La destination retenue n'est pas le fruit du hasard, de nombreux amis lui ayant présenté la Mauritanie comme un lieu de prédilection pour l'apprentissage de la langue arabe. Il éprouve également une certaine attirance pour la vie dans le désert, qui tranche avec le matérialisme urbain qu'il rejette. Mais il n'est pas encore question d'une émigration conçue comme la longue acquisition d'un savoir religieux :

« à ce moment, la Hijra n'était pas une question centrale dans ma vie. Mon principal but était de faire la da'wa (appeler à l'islam) à ma mère après être revenu en France ».

Un an plus tard, après avoir vécu en Mauritanie dans des conditions assez difficiles, évoquées aujourd'hui avec une certaine nostalgie, Sulaymân est de retour en France. Moins d'un mois après, il s'envole pour une destination inattendue : l'Afrique du Sud. Ce choix s'explique par le contexte sécuritaire créé par les attentats du 11 septembre, qui compliquait l'accès à de nombreux pays arabes, en particulier le Yémen où il envisageait d'étudier. En outre, lors de son séjour en Mauritanie, plusieurs personnes lui ont parlé de l'influente minorité musulmane en Afrique du Sud, dotée d'un important réseau d'écoles coraniques. L'enseignement de l'arabe se fait dans la langue de Shakespeare mais cette spécificité ne rebute pas Sulaymân qui, contrairement à la plupart de nos enquêtés, est plutôt à l'aise en anglais. Il passera plus de deux ans dans ces instituts, étudiant avec intensité la grammaire arabe, allant même jusqu'à apprendre l'ourdou¹⁷.

« j'ai appris l'ourdou car en Afrique du Sud les meilleures écoles ne donnent des cours que dans cette langue. De toute façon, la base de l'ourdou c'est l'arabe, donc je ne m'éloignais pas de mes études et puis ça m'a permis d'apprendre une nouvelle culture et de découvrir un nouveau monde ».

Impressionné par la réussite matérielle de la communauté musulmane d'Afrique du Sud, dont la situation tranche avec celle des musulmans de France qu'il a fréquenté, Sulaymân conserve encore aujourd'hui un excellent souvenir de son séjour dans ce pays.

En février 2005, après une escale d'une semaine en France auprès de sa famille, Sulaymân débarque en Egypte, avec l'objectif de s'inscrire à la célèbre université d'Al-Azhar. Ce choix peut sembler surprenant, lorsque l'on connaît l'hostilité des oulémas salafis envers cette université, considérée comme un haut lieu du « modernisme » et de « l'islam libéral ». En réalité, il existe au sein de cette institution une grande diversité de courants théologiques, y compris la *salafīyya*, qui semble même se développer au sein du corps enseignant¹⁸. D'autre part, les étudiants d'Al-Azhar bénéficient immédiatement après leur inscription d'un titre de séjour, plus sécurisant que les visas touristiques accordés aux autres *muhâjirîn* dispersés dans les centres privés. Enfin, à la différence des écoles coraniques, l'avantage de l'université d'Al-Azhar est d'offrir un cursus complet d'études islamiques, sanctionné par des diplômes reconnus dans le monde entier.

Après son installation au Caire, Sulaymân fait la connaissance de nombreux salafis français ayant réalisé la *hijra*. Jusqu'alors, ce concept était encore pour lui assez flou, ses rencontres avec les *muhâjirîn* issus de l'hexagone furent donc l'occasion de découvrir les

¹⁷ Langue officiellement reconnue en Afrique du Sud, l'ourdou est utilisé par la communauté musulmane locale, composée majoritairement d'individus originaires du sous-continent indien.

¹⁸ Ces observations sont aussi bien partagées par les militants salafis que par les tenants d'un islam « libéral », s'inscrivant dans le même registre que Malek Chebel ou Abdelwahab Medeb.

arguments religieux des partisans de cette *hijra*¹⁹. Sensible à leurs discours, il s'inquiète également de la situation des musulmans de France et de la montée de l'islamophobie²⁰.

« bien sûr que les arguments théologiques sont important mais ma principale motivation c'est d'abord l'évolution de la situation en Europe, où se met en place une véritable islamophobie d'Etat ».

Lorsque nous demandons à Sulaymân ce qu'il entend par « islamophobie d'Etat », celui-ci évoque spontanément la loi du 15 mars 2004, interdisant le port de tout signe religieux « ostensibles », ce qui inclut le voile islamique, au sein des établissements scolaires. D'après lui, si le texte législatif ne désigne aucune religion en particulier, c'est bien l'islam qui est visé par les parlementaires, ayant adopté cette loi à une large majorité. Au moment de notre entretien, se déroule le procès du journal Charlie-Hebdo, poursuivi en justice par des « associations musulmanes » pour avoir reproduit les caricatures de Muhammad du Jyllands-Posten. Dans ces circonstances, le soutien apporté à Charlie-Hebdo par les principaux partis politiques français, à quelques mois du premier tour de l'élection présidentielle, confirme selon Sulaymân l'existence de cette « islamophobie d'Etat ». Inquiet pour l'avenir, il estime que la société française va exercer des pressions de plus en plus lourde sur les musulmans, en exigeant des concessions inacceptables pour leur foi, dont l'interdiction du voile islamique constitue la première étape.

D'après Sulaymân, le nombre de départ ne va cesser d'augmenter. A l'occasion des vacances d'été 2006, il a séjourné deux mois en France, constatant que « l'Emigration » fait désormais partie de l'agenda des salafis français. Néanmoins, il reconnaît que cette posture est généralement ostentatoire, la pression du groupe imposant à ses membres de se conformer à son projet collectif.

« sans vouloir les caricaturer, les propos que j'entends peuvent se résumer ainsi : Wesh, faut faire la Hijra les frères parce que la France c'est un pays de Kuffâr (mécréants) ».

Ce langage simpliste, mélange d'argot de banlieue et de vocabulaire islamique, décrit avec un certain humour par Sulaymân se retrouve chez de nombreux *muhâjirîn* installés au Caire que nous avons pu rencontrer.

‘Alî le banlieusard

Agé de 22 ans lors de notre entretien, ce jeune père de famille d'origine algérienne est issu d'une cité sensible de la ville de Grigny, attirant parfois l'attention des médias. ‘Alî effectue durant sa jeunesse une scolarité sans histoire, jusqu'à son entrée au lycée. Au moment où la sélection s'accélère, il perturbe le bon déroulement des cours et entre en conflit avec le corps enseignant. Rapidement exclu, il refuse de chercher un emploi stable et semble se diriger vers la marginalité. Refusant d'entrer dans le moule républicain et assimilateur, ‘Alî traverse une période de questionnement identitaire. Appartenant à une famille peu pratiquante,

¹⁹ L'ouvrage le plus souvent cité par nos interlocuteurs est en général celui de Abû ‘Amr ‘Abd al-Karîm al-Hajûrî, l'un des principaux disciples de Yahya Ibn ‘Alî al-Hajûrî, le successeur de Muqbil Ibn Hâdî al-Wâdî‘î (1930-2001) à la tête du Dâr al-Hadîth de Dammaj au Yémen. ‘A. al-HAJÛRÎ, *Irshâd al-akhiyâr ilâ wujûb al-hijra min bilâd al-kuffâr*, Le Caire, Dâr al-Imâm Ahmad, 1427/2006. Ce document regroupe une vingtaine de fatwas d'oulémas médiévaux et contemporains, condamnant le séjour des musulmans en terre d'impiété. Outre ce corpus de *responsa*, l'auteur présente également un argumentaire rappelant les inconvénients à demeurer dans des pays d'infidèles. Un sous chapitre décrit la situation des « frères » de France, sont notamment évoqués : l'interdiction de l'appel à la prière, les difficultés administratives rencontrées lors de la fête du sacrifice, l'interdiction du voile islamique à l'école mais aussi l'obligation faite à tous les élèves d'assister à des cours de natation. Ibid., p. 101-102.

²⁰ V. GEISSER, *La nouvelle islamophobie*, Paris, La Découverte, 2003.

il connaît relativement peu de choses sur la religion musulmane. Désireux d'en savoir plus, il se met à fréquenter la mosquée de son quartier et construit peu à peu sa propre culture islamique, se voulant avant tout fondée sur une lecture assidue des textes. Valorisant désormais le travail et l'effort, en particulier les métiers manuels, il devient agent de manutention. Enfin, à 19 ans, 'Alî, qui dispose désormais d'un contrat de travail, afin de satisfaire aux exigences de sa future belle famille, se marie. Son mariage constitue une étape importante dans son parcours, il reconnaît que c'est à ce moment là que s'est posé la question de la *Hijra*. Lorsqu'il était célibataire, 'Alî envisageait de voyager pour parfaire sa connaissance de l'islam mais, dans son esprit, il ne s'agissait pas d'une expatriation définitive.

Les raisons ayant poussé 'Alî à émigrer sont avant tout sociales. Arborant une barbe épaisse et bien fournie, il porte la plupart du temps une tenue islamique attirant parfois des regards hostiles, qu'il interprète comme un sentiment de xénophobie envers sa foi.

« Les Français n'aiment pas les musulmans lorsqu'ils pratiquent un islam rigoureux ».

Parvenant à gérer cette situation sans trop de difficulté, il reconnaît toutefois que la tension augmente lorsqu'il se déplace en compagnie de son épouse, intégralement voilée – sentiment largement partagé dans les milieux salafistes français en Egypte, où l'on évoque volontiers les agressions verbales, voire physiques, auxquelles sont confrontées les femmes célibataires ou divorcées durant leurs déplacements dans des lieux publics. Cependant, la *Hijra* de 'Alî et de sa famille est avant tout motivée par le désir d'éduquer les enfants en terre d'Islam

Père de deux enfants, 'Alî souhaite les scolariser dans un cadre islamique à proximité de son domicile. C'est la raison pour laquelle il s'installe dans la ville du Caire, où il existe d'importantes structures éducatives adaptées à ses attentes religieuses. Néanmoins, il s'agit d'une solution transitoire, en attendant de s'établir en Algérie, son pays d'origine, après être parvenu à un niveau suffisant en langue arabe. Au niveau professionnel, il envisage d'ouvrir un commerce à Alger, plutôt qu'en Egypte, où il redoute d'être victime d'irrégularités administratives. Si ce projet devait échouer, il a déjà prévu la possibilité de retourner travailler en France. Dans tous les cas de figure, sa femme et ses enfants resteront en Algérie. Le but de 'Alî est de se trouver en cohésion avec son environnement, refusant de se complaire dans le confort occidental :

« En Egypte ou en Algérie au moins t'es dans ton décor. Pour moi, si un musulman se sent bien en France, c'est qu'il a un problème dans sa tête et dans son cœur ».

Selon lui, l'avenir de l'islam en France n'est guère réjouissant. Les croyants les plus motivés opteront pour la *Hijra*, tandis que la majorité choisira l'assimilation et la soumission. Une vision pessimiste, largement partagée par 'Abd al-Wahhab le converti.

'Abd al-Wahhab l'aventurier

Français de souche, 'Abd al-Wahhab n'a pas encore vingt ans lorsqu'il se convertit à l'islam au début de l'année 2001²¹. Issu d'une famille déclassée, l'entreprise paternel ayant fait faillite, il a passé sa jeunesse dans les grands ensembles de la banlieue sud, à Vitry sur Seine, luttant parfois pour s'imposer dans cet univers violent, où se conjugue échec scolaire et dérive délinquante²². Renvoyé de son lycée professionnel, après avoir menacé de mort le Proviseur, il quitte définitivement le système scolaire. Dépourvu de diplôme, n'ayant aucune perspective d'emploi, il a déjà un lourd casier judiciaire et semble se diriger vers le grand

²¹ Entretien effectué au Caire, en janvier 2007.

²² Th. SAUVADET, *Le capital guerrier : concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, 2006.

banditisme. Paradoxalement, c'est durant cette période qu'il devint un musulman pratiquant. Lorsque nous demandons aujourd'hui à 'Abd al-Wahhab comment il explique sa conversion, celui-ci invoque en premier lieu sa foi, tout en reconnaissant que sa situation sociale peut, en second lieu, fournir quelques pistes de réflexions. Exclue du système scolaire, marginalisés par leurs attitudes portant les stigmates du « quartier », de nombreux jeunes de banlieues optent pour l'islam, religion des « parias », comme autrefois certains s'engageaient dans les mouvements révolutionnaires d'extrême-gauche. Ayant adopté depuis plusieurs années la culture islamique des « jeunes de cité », la conversion de 'Abd al-Wahhab s'est donc faite naturellement, même si elle a impliqué une rupture radicale avec son mode de vie antérieur. Désireux de rompre avec ses anciennes fréquentations, il a décidé de s'installer à Marseille, loin de son quartier. Une fois arrivé dans cette ville, il parvient à y trouver un entourage de musulmans pratiquants, ignorant tout de son passé délinquant. Ce nouvel environnement religieux est alors adapté à ses attentes du moment.

En 2002, il prend conscience que fuir le quartier ne suffit pas, il lui faut désormais quitter la France pour pouvoir vivre pleinement sa religion, en exprimant extérieurement sa foi dans un espace public islamisé, où l'appel à la prière lancé par le muezzin rythme la vie du croyant. Chose impossible en France. A l'occasion d'un voyage aux Emirats Arabes Unis, il fait la connaissance d'un groupe de salafis français qui le félicitent pour sa *Hijra*, concept qu'il ignorait totalement à cette époque. Convaincu par leurs arguments, il décide pourtant de rentrer en France afin de pouvoir se marier. Durant les deux années qui vont suivre, il va progressivement adopter toutes les positions théologiques du courant salafi. Avidé d'acquérir de vastes connaissances religieuses, ce qui est aussi une façon de prouver que son échec scolaire ne reflète pas ses réelles capacités intellectuelles, 'Abd al-Wahhab va s'investir intensément dans l'étude de la théologie musulmane. Autodidacte acharné, il parvient rapidement à une maîtrise correcte de la langue arabe. Désormais, il accède directement aux textes des grandes références de la *salafiyya*, sans passer par le filtre des militants arabophones prêchant dans les mosquées françaises²³. Après la naissance de sa fille, il décide de partir une nouvelle fois, ses multiples lectures, en particulier des traités médiévaux, ayant renforcé son désir d'émigrer en terre d'Islam.

Le choix de l'Egypte s'impose très rapidement, plusieurs de ses amis s'y étant établis avec leurs familles. Au Caire, 'Abd al-Wahhab espère recevoir un enseignement religieux, dispensé dans des conditions plus souples que celles des universités saoudiennes. Malgré certaines difficultés d'adaptation au mode de vie local et les désagréments au quotidien de la vie cairote, notamment la pollution et le manque d'hygiène, il estime que c'est encore en Egypte que les choses se passent le mieux. En effet, un converti à l'islam, contrairement aux binationaux originaire du Maghreb, ne dispose pas d'attaches administratives avec un pays musulman. Ainsi, l'importance des convertis parmi les *muhâjirîn* du Caire s'expliquerait, en partie, par la facilité avec laquelle les autorités égyptiennes accordent un titre de séjour aux ressortissants occidentaux. Cette politique se démarque des restrictions syrienne et yéménite, justifiées au nom de la guerre contre le terrorisme.

Conscient de la crise économique que traverse l'Egypte, 'Abd al-Wahhab ne comprend pas pour autant le comportement de certains cairotes, faisant parfois preuve de la plus grande malhonnêteté envers lui. Lors de notre entretien, il nous a fait part de son envie d'émigrer en Malaisie, où il espère trouver une mentalité différente. Rejetant l'idée d'un

²³ A partir de nos observations sur le terrain français, nous avons pu constater que certains prédicateurs arabophones pouvaient parfois dissimuler les réelles positions des grandes références de la *salafiyya*, en particulier lorsque ces positions heurtaient leur propre idéologie ou encore leurs intérêts personnels.

retour définitif en France, il estime que la *Hijra* doit précéder le pèlerinage à la Mecque, un musulman n'ayant pas, selon lui, le droit de résider en dehors d'une terre d'Islam. Au-delà de la jurisprudence, il souhaite avant tout préserver la sécurité de son épouse qui porte le *niqâb*²⁴. Il garde de mauvais souvenirs d'altercations violentes avec des individus xénophobes, ayant tenté de les agresser physiquement. Selon 'Abd al-Wahhab ce genre de comportement va se multiplier dans les prochaines années, provoquant une accélération des départs. Toute proportion gardée, ce discours alarmiste, reproduit par une grande partie de nos enquêtés, n'est pas sans rappeler celui de certains membres de la communauté juive française, émigrant en Israël pour des raisons symétriques. Justifiée au nom de l'idéal sioniste, l'*Alyah* ou la montée en Israël est aussi de plus en plus présentée dans certains milieux comme la seule alternative possible face à la montée de la judéophobie et des actes antisémites en France²⁵.

Refusant de se laisser compter par les rodomontades de ceux qui prétendent accomplir une rupture définitive avec la société française, 'Abd al-Wahhab prévoit un retour de la plupart des *muhâjirîn* :

« beaucoup vont tenter la Hijra mais rentreront en France à cause du contexte socio-économique, il n'y a pas de possibilité de s'intégrer dans ces pays. Pour réussir sa Hijra, il faut rompre totalement et les frères ne mettront jamais toutes leurs billes ici, tout simplement parce qu'on a pas confiance dans la société égyptienne ».

La crainte d'une expulsion, toujours possible dans un pays où l'Etat de droit est une notion assez abstraite, est d'après lui le principal frein à l'investissement de capitaux dans les pays d'émigration. Ce sentiment est particulièrement révélateur de la fragilité d'un phénomène tel que la *Hijra*, ne disposant pas d'une structure étatique pouvant prendre en charge les candidats à l'expatriation. 'Abd al-Wahhab esquisse une typologie des *muhâjirîn* français qu'il a eu l'occasion de croiser dans les rues du Caire :

« certains sont là pour le talab al-'ilm (étude des sciences islamiques), une autre partie vient pour vivre en terre d'Islam et puis d'autres ne savent pas trop pourquoi ils sont là (rires) ! »

Cette brève analyse corrobore les tendances observées précédemment. La volonté d'acquérir une formation théologique, d'inspiration salafie, constitue l'une des principales motivations des candidats à la *Hijra*. Ce départ pour une « terre d'Islam » est aussi une façon d'assumer un certain mode de vie dont les exigences rituelles sont devenues incompatibles avec la société française. Au milieu des années quatre-vingt dix, leurs aînés qui militaient dans les rangs des Frères musulmans ou du *Tablîgh* ont parfois rêvé d'une islamisation rapide de l'Europe. L'idéal missionnaire qui les portait est aujourd'hui totalement ignoré par l'actuelle génération salafie. L'essoufflement d'une utopie – la conversion massive des Occidentaux – a laissé la place au projet d'un retour de tous les musulmans dans la maison de l'Islam à travers le salafisme. Etudier cette transition utopique, c'est parvenir à élucider une partie importante de l'histoire française d'une expression de la religiosité musulmane.

²⁴ Le *niqâb* est un voile islamique couvrant le visage, porté par certaines femmes musulmanes en tant que prolongement du *hijâb*.

²⁵ C. GABIZON et J. WEISZ, *OPA sur les juifs de France : enquête sur un exode programmé (2000-2005)*, Paris, Grasset, 2006.